



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 6 septembre 2017 à 18 h 00 tenue en la salle du
conseil de l'hôtel de ville située au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle, conseillère – district 1
Monsieur Yan Major, conseiller – district 2
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absente :

Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 18 h 00.

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter :
la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à
l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
6 SEPTEMBRE 2017 À 18 H**

201709-196

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 6 septembre 2017 tel que ci-après
reproduit:

Ouverture de la séance

Période de questions relatives à l'ordre du jour

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance extraordinaire du 6 septembre 2017

4 RAPPORTS DES SERVICES

4.1 Entente pour l'aménagement de la voie cyclable située sur la rue Marien, entre les rues
Dorchester et Prince-Albert

6 CONTRATS

- 6.1 Octroi du contrat (option B) pour le projet TPST-2016-09C – Travaux de construction d'une piste cyclable de l'avenue Marien (entre les rues Dorchester et Prince-Albert)

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS DES SERVICES

4

ENTENTE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VOIE CYCLABLE SITUÉE SUR LA RUE MARIEN, ENTRE LES RUES DORCHESTER ET PRINCE-ALBERT

201709-197

4.1

Considérant que l'entente pour l'aménagement de la voie cyclable située sur l'avenue Marien, entre les rues Dorchester et Prince-Albert (201707-156) nécessitait l'approbation préalable du Conseil d'agglomération de Montréal;

Considérant que les principaux changements demandés par le Service du Contentieux de la Ville de Montréal avant l'approbation de ladite entente par le Conseil d'agglomération sont les suivants:

- Ajout de la définition du mot « OUVRAGE » dans les termes du point 4 qui désigne l'aménagement de la voie cyclable sur l'avenue Marien, entre les rues Dorchester et Prince-Albert,
- Diminution de la contribution financière de Montréal à 242 000 \$ plutôt de 275 000 \$,
- Le deuxième paragraphe du point 6e) devient le point 6 f) décalant ainsi la numérotation suivant ce point jusqu'au point 7,
- L'annexe B de la nouvelle entente représente la résolution d'adoption de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal-Est CM-201101006 plutôt que la résolution 201707-156 approuvant ladite entente;

Considérant qu'il y aurait lieu de lire « Travaux d'aménagement d'une voie cyclable sur l'avenue Marien entre Prince-Albert et Dorchester » plutôt que « Travaux d'aménagement d'une voie cyclable sur l'avenue Marien entre P-Arthur et Dorchester » à l'annexe C.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'abroger la résolution 201707-156 et de rescinder l'entente s'y rattachant;

D'approuver la nouvelle entente entre la Ville de Montréal-Est et la Ville de Montréal pour l'aménagement de la voie cyclable située sur l'avenue Marien, entre les rues Dorchester et Prince-Albert, et d'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS

6

OCTROI DU CONTRAT (OPTION B) POUR LE PROJET TPST-2016-09C – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE DE L'AVENUE MARIEN (ENTRE LES RUES DORCHESTER ET PRINCE-ALBERT)

201709-198

6.1

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public pour le projet TPST-2016-09C – Reconstruction d'une partie de l'avenue Marien (entre les rues Dorchester et Prince-Albert) et de la rue Victoria (entre l'avenue Marien et l'arrondissement Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles) ;

Considérant que la résolution 201706-141 octroi l'option A du contrat de Reconstruction d'une partie de l'avenue Marien et de la rue Victoria;

Considérant que la Ville de Montréal a autorisé les dépenses pour les travaux de construction d'une piste cyclable pour un montant de 242 000 \$ taxes incluses et qu'elle a approuvé l'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Est pour établir les conditions et modalités entre les parties;

Considérant que le devis permet d'octroyer séparément les travaux de génie civil (partie A du bordereau : Reconstruction d'une partie de l'avenue Marien et de la rue Victoria) lors de la

séance du 21 juin 2017 et que les travaux relatifs à l'implantation de la piste cyclable pouvaient être octroyés lors d'une séance ultérieure (partie B du bordereau : Travaux de construction d'une piste cyclable);

Considérant que l'analyse des soumissions faites par le service professionnel mandaté au projet soit, Efel Experts-conseils (résolution 201609-239), recommande l'octroi à l'entreprise 9045-6823 Québec inc. F.A.S.R.S Groupe Damiano pour un montant de 206 185.04 \$ taxes incluses, soit le montant total prévu à la partie B du bordereau (Construction d'une piste cyclable de l'avenue Marien (entre les rues Dorchester et Prince-Albert));

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat (option B) pour le projet TPST-2016-09C – Travaux de construction d'une piste cyclable de l'avenue Marien (entre les rues Dorchester et Prince-Albert) à l'entreprise 9045-6823 Québec inc. F.A.S.R.S Groupe Damiano pour un montant de 206 185.04 \$ taxes incluses;

D'accepter le financement de la ville de Montréal des travaux de construction d'une piste cyclable de l'avenue Marien (entre les rues Dorchester et Prince-Albert) au montant de 242 000 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2017

201709-199

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 18 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Robert Coutu (S)

ROBERT COUTU

Maire

Roch Sergerie (S)

ROCH SERGERIE, avocat

Greffier